



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 Charenton-le-Pont

SOMMAIRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2019 DE L'ASSOCIATION ICOMOS

OUTRE LA PAGE DE GARDE, LE PRESENT DOCUMENT COMPREND UN TOTAL DE 26 PAGES SE
DECOMPOSANT AINSI :

SOMMAIRE	PAGE 1
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 2
COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	PAGE 8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019	PAGE 12
RAPPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	PAGE 25



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans

94 220 CHARENTON LE PONT

SIRET 784 228 454 00038

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour six années consécutives et ce jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ICOMOS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du principe de séparation des exercices sur les opérations encadrées par des budgets de ressources régis par des contrats, et encaissables sous conditions de dépenses effectives. Ces vérifications se sont matérialisées par l'analyse de la comptabilité analytique ventilée par missions.

Nous nous sommes également assurés qu'aucun élément d'importance intervenu avant ou après la clôture ne pourrait remettre en cause d'une façon significative le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport et des autres documents adressés au Comité Exécutif

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité Exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Exécutif.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châtillon, le Vendredi 20 Mars 2020

SAS CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



**Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles**

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	45 301,88	21 583,77	23 718,11	1,18	12 403,55	0,71
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	45 301,88	21 583,77	23 718,11	1,18	12 403,55	0,71
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	462 518,49	5 705,00	456 813,49	22,79	119 668,81	6,87
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	6 188,43		6 188,43	0,31	7 731,47	0,44
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	17 727,67		17 727,67	0,88	17 727,67	1,02
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 345 246,46		1 345 246,46	67,11	1 558 479,63	89,48
Charges constatées d'avance	154 902,04		154 902,04	7,73	25 619,86	1,47
TOTAL (II)	1 986 583,09	5 705,00	1 980 878,09	98,82	1 729 227,44	99,29
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 031 884,97	27 288,77	2 004 596,20	100,00	1 741 630,99	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	420 149,40	20,96	287 390,87	16,50
Résultat de l'exercice	81 425,61	4,06	172 586,53	9,91
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	501 575,01	25,02	459 977,40	26,41
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	81 000,00	4,04	81 000,00	4,65
Provisions pour charges	342 790,47	17,10	413 281,00	23,73
TOTAL (III)	423 790,47	21,14	494 281,00	28,38
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 614,69	0,78	17 608,11	1,01
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	80 849,02	4,03	79 431,02	4,56
. Organismes sociaux	83 033,11	4,14	80 943,74	4,65
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	5 452,84	0,27	6 351,93	0,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	323 742,77	16,15	252 788,30	14,51
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	570 538,29	28,46	350 249,49	20,11
TOTAL (IV)	1 079 230,72	53,84	787 372,59	45,21
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 004 596,20	100,00	1 741 630,99	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	733,04		733,04	0,07	391,25	0,03	342	87,47
Production vendue biens								
Production vendue services	66 936,57	943 006,54	1 009 943,11	99,93	1 425 924,94	99,97	-415 981	-29,16
Chiffres d'Affaires Nets	67 669,61	943 006,54	1 010 676,15	100,00	1 426 316,19	100,00	-415 640	-29,13

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			79 939,43	7,91	183 144,75	12,84	-103 205	-56,34
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			370 401,59	36,65	20 790,00	1,46	349 611	N/S
Autres produits			456 746,56	45,19	470 015,00	32,95	-13 269	-2,81
Total des produits d'exploitation (I)			1 917 763,73	189,75	2 100 265,94	147,25	-182 502	-8,68
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 568,18	0,25	590,02	0,04	1 978	335,25
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			885 100,83	87,58	832 665,05	58,38	52 435	6,30
Impôts, taxes et versements assimilés			31 786,16	3,15	26 935,18	1,89	4 851	18,01
Salaires et traitements			465 885,53	46,10	498 329,84	34,94	-32 444	-6,50
Charges sociales			178 345,20	17,65	201 929,60	14,16	-23 584	-11,67
Dotations aux amortissements sur immobilisations			123 760,24	12,25	91 434,91	6,41	32 326	35,35
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			143 207,00	14,17	334 356,00	23,44	-191 149	-57,16
Autres charges			27 698,31	2,74	83 453,98	5,85	-55 755	-66,80
Total des charges d'exploitation (II)			1 858 351,45	183,87	2 069 694,58	145,11	-211 343	-10,20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			59 412,28	5,88	30 571,36	2,14	28 841	94,34
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			4 670,46	0,46	1 593,79	0,11	3 077	193,16
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			647,54	0,06	642,72	0,05	5	0,78
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change			19 593,91	1,94	13 446,67	0,94	6 147	45,72
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			24 911,91	2,46	15 683,18	1,10	9 228	58,84
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			417,42	0,04	948,12	0,07	-531	-56,00
Différences négatives de change			10 996,16	1,09	6 719,89	0,47	4 277	63,66
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			11 413,58	1,13	7 668,01	0,54	3 745	48,84
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			13 498,33	1,34	8 015,17	0,56	5 483	68,41
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			72 910,61	7,21	38 586,53	2,71	34 324	88,95

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 515,00	0,84			8 515	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges			215 000,00	15,07	-215 000	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)	8 515,00	0,84	215 000,00	15,07	-206 485	-96,03
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			81 000,00	5,68	-81 000	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)			81 000,00	5,68	-81 000	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 515,00	0,84	134 000,00	9,39	-125 485	-93,64
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 951 190,64	193,06	2 330 949,12	163,42	-379 759	-16,28
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 869 765,03	185,00	2 158 362,59	151,32	-288 597	-13,36
RÉSULTAT NET	81 425,61	8,06	172 586,53	12,10	-91 161	-52,81
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 004 596,20 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 81 425,61 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/02/2020 par les dirigeants.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- L'association s'est acquittée pour la première fois des charges locatives liées à l'occupation de son siège social pour un montant de 39 263 euros.
- L'association a décidé de constater pour la première fois dans ses comptes les engagements d'indemnité de départ à la retraite de ses salariés, qui représentent une dette actualisée de 44 762 euros au 31/12/2019.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2.2. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans

le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

2.2.3 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite estimés à 44 762 euros au 31/12/2019 ont été comptabilisés pour la première fois dans les comptes annuels.

S'agissant d'un changement de méthode et conformément au plan comptable général, la dette existante à la fin de l'exercice précédent a été comptabilisée en diminution des capitaux propres pour 39 828 euros. La charge propre à l'exercice s'élève à 4 934 euros.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	25 161	20 141		45 302
Immobilisations financières				
TOTAL	25 161	20 141		45 302

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	12 758	8 826		21 584
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	12 758	8 826		21 584
TOTAL GENERAL (I+II+III)	12 758	8 826		21 584

3.3 Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	462 518	462 518	
Autres créances	6 188	6 188	
Charges constatées d'avance	154 902	154 902	
TOTAL	623 609	623 609	

3.4 Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	10 040
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	1 619
TOTAL	11 659

3.5 Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	6 075	5 705	6 075	5 705
Comptes financiers				
TOTAL	6 075	5 705	6 075	5 705

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds associatifs

Postes	A	Augmentati	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	287 391	172 587	39 828	420 149
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	287 391	172 587	39 828	420 149
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	287 391	172 587	39 828	420 149

4.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		420 149
SOLDE		420 149

4.3 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de	Diminution Reprises de	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	81 000			81 000
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et	413 281	212 738	327 991	298 028
TOTAL (II)	413 281	212 738	327 991	298 028
TOTAL GENERAL (I+II)	413 281	212 738	327 991	298 028
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		212 738	327 991	
- financières				
- exceptionnelles				

4.4 Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	15 615	15 615		
Dettes fiscales et sociales	169 335	169 335		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	323 743	323 743		
Produits constatés d'avance	570 538	570 538		
TOTAL	1 079 231	1 079 231		

4.5 Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	15 615
Dettes fiscales et sociales	127 649
Autres dettes	75 726
TOTAL	218 990

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 Subventions reçues et fonds dédiés**

Subventions perçues des gouvernements :

- Ministère Chinois de la Culture (SACH) = 9 167 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Chinois de la Culture = 12 500 euros – affectation : Workshop Uzbekistan
- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Région Wallonie (Belgique) = 10 000 euros - affectation : Sites de Mémoire
- SIWI – Stockholm International Water Institute = 5 000 euros - affectation: World Water Week

Subventions perçues par d'autres institutions :

- Google = 6 250 euros – affectation: Hidden Heritage at Risk

Subventions diverses :

- Kyushu University = 1 100 euros – affectation: Projet Reconstruction Provence

Total des subventions perçues = 79 017 euros

5.2 Subventions d'investissements

Aucune subvention d'investissement n'a été perçue sur l'exercice.

5.3 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au titre l'exercice 2019 s'élèvent à un total de 44 167 euros.

- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros
- Ministère Français de la Culture = 25 000 euros
- Ministère Chinois de la Culture = 9 167 euros

Il s'agit de subventions d'exploitation.

Elles ne sont assorties d'aucune condition suspensive.

5.4 Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

COMPTES n°	TYPES de RESSOURCES	31/12/2019	%	31/12/2018	%	VARIATION	
705 910	CONTRATS UNESCO	767 846	49,67%	1 063 141	51,13%	-295 295	-27,78%
758 XXX	COTISATIONS	454 706	29,41%	438 415	21,08%	16 291	3,72%
705 930	MISSIONS de CONSEIL	116 482	7,53%	226 810	10,91%	-110 327	-48,64%
740 XXX	SUBVENTIONS	79 017	5,11%	181 713	8,74%	-102 697	-56,52%
705 920	AUTRES CONTRATS	59 375	3,84%	162 707	7,82%	-103 332	-63,51%
708 XXX	ACTIVITES ANNEXES	3 271	0,21%	2 803	0,13%	469	16,72%
706 XXX	PRESTATIONS de SERVICE	63 665	4,12%	2 065	0,10%	61 600	2983,27%
743 XXX	CROWDFUNDING	923	0,06%	1 431	0,07%	-509	-35,53%
707 XXX	VENTES DIVERSES	733	0,05%	391	0,02%	342	87,36%
TOTAL		1 546 018	100,00%	2 079 476	100,00%	-533 458	-25,65%

5.5 Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	8 515
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	8 515
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	8 515

Le profit exceptionnel provient de la mission CUZCO de 2016 qui avait été comptabilisée en perte en 2016, et qui s'est finalement dénouée favorablement au cours du deuxième semestre 2019.

6. AUTRES INFORMATIONS**6.1 Effectif moyen**

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	4	1	5
Non cadres	5	0	5
TOTAL	9	1	10

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 10 296 euros TTC.



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SPECIAL

International Council on Monuments and Sites ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 CHARENTON LE PONT
SIRET 784 228 454 00038

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association-, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées, et ce conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre association a versé à des membres du Comité Exécutif, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, une somme totale de 686,04 Euros à titre de remboursements de frais se décomposant comme suit :

- M. Grellan D.ROURKE, Vice-Président 686,04 Euros

Fait à Châtillon, le Vendredi 20 Mars 2020

SAS

CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles